



LE CALCUL DES REVENUS

Trois notions à retenir :

Le Chiffre d'Affaires

Ce sont les recettes de l'activité.

<u>Exemple :</u>	La 1 ^{ère} semaine, le Chiffre d'Affaires	=	300 €
	La 2 ^{ème} semaine,	=	100 €
	La 3 ^{ème} semaine,	=	50 €
	La 4 ^{ème} semaine,	=	<u>1.000 €</u>
	TOTAL du mois	=	1.450 €

Mille quatre cent cinquante euros représentent le **chiffre d'affaires**. Autrement dit, ce sont toutes les recettes, tout l'argent qui rentre.

La Marge

C'est la différence entre le chiffre d'affaires et les achats de marchandises liés à l'activité.

Admettons que ces achats soient d'un montant de 850 euros, la **marge** sera égale, dans notre exemple, à 1450 € - 850 € = 600 euros

Le Bénéfice

C'est ce qui reste une fois déduites **toutes** les dépenses liées à l'activité. Il peut se résumer par la formule : bénéfice = chiffre d'affaire - achats - dépenses

<u>Exemple :</u>	Gasoil/Péage	=	150 €
	Autres transports	=	50 €
	Places de marchés	=	50 €
	Assurances	=	50 €
	Charges Sociales	=	<u>50 €</u>
	Impôts	=	<u>30 €</u>
	TOTAL des dépenses.....	=	380 €

Dans notre exemple, le bénéfice sera donc de **220 €** (600 € - 380 €). C'est ce qu'on appelle également le Revenu (ce qui reste en poche).

Tenue des comptes

Toute personne soumise au régime micro doit tenir un cahier de **dépenses/recettes** ou être muni d'un logiciel certifié de comptabilité ou d'un système de caisse sécurisés pour établir une comptabilité fiable. De même, soumis à l'obligation de pouvoir justifier ses dépenses, il est donc nécessaire de conserver toutes les factures liées à l'activité.